



**Extrait du registre des Délibérations du Conseil
Municipal de la Commune de TRETEAU
Délibération 2026069
RODP GRDF 2026**

Séance du 16 Septembre 2026

Le 1^{er} Juillet 2026, dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur GAUDRAT Didier, Maire.

Présents : M GAUDRAT Didier, M DELIGEARD Arnaud, Mme LEBRE Amélia, M VIGNE Olivier, M DESBOUIS Serge, M DABLEMONT Guy, Mme QUESNOT Michèle, Mme CHOPIN Christine, M MONNET Jérôme, M PLAZA Kevin, Mme SOUFFERANT Anne-Laure, M PISSOCHET France, Mme FATAH Sandrine

Absents : Mme DEGIRAL Laurence, Mme BILLAUD Alicia.

Excusés : Mme DEGIRAL Laurence, Mme BILLAUD Alicia.

Pouvoirs : Mme DEGIRAL Laurence donne pouvoir à Mme LEBRE Amélia, Mme BILLAUD Alicia donne pouvoir à M PLAZA Kevin.

Secrétaire de séance : Mme QUESNOT Michèle.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 15

Date de la convocation : 03 Septembre 2026

Date d'affichage de la convocation : 03 Septembre 2026

M DELIGEARD Arnaud et Mme LEBRE Amélia ne sont pas encore arrivés.

Monsieur le Maire informe que la Redevance d'occupation du domaine public par les canalisations de transport de gaz naturel pour 2026 sera d'un montant de 412 € (quatre cent douze euros), compte tenu de la longueur du réseau de la commune.

Elle est calculée comme suit :

$RODP\ 2026 = [(0.035 \times \text{longueur } 295\text{m}) + 100] \times 1.44 = 159\ \text{€ arrondi à l'euro supérieur}$

$ROPDP\ 2026 = (0.7 \times \text{longueur } 291\text{m}) \times 1.24 = 253\ \text{€ arrondi à l'euro supérieur}$

Cette recette sera à imputer au budget à l'article 70323.

Le Conseil Municipal approuve le calcul et le montant de la RODP et ROPDP pour 2026 et autorise le Maire à émettre le titre auprès de GRDF et à signer tout document afférent à ce sujet.

Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

**Pour extrait conforme
Le Maire
Didier GAUDRAT**

